



Depuis le Mardi 17 novembre, l'Assemblée Nationale examine la proposition de loi de la majorité gouvernemental sur "la sécurité globale". Ce texte contient de graves atteintes aux libertés publiques fondamentales comme la liberté de la presse, la liberté d'expression, mais aussi les libertés de circulation, de manifestation, avec le renforcement des moyens de contrôle et de surveillance généralisée de la population.

**Samedi 12 décembre 2020, toutes et tous mobilisés**  
**Pour la DEFENSE de nos LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**  
**Pour l'abandon de la proposition de loi « sécurité globale ».**

Les violences dont ont été victimes les migrants demandeurs d'asile et ceux qui les soutiennent, le lundi 23 novembre, à Paris, puis le passage à tabac d'une extrême violence de Michel Zecler, ce producteur de musique noir, dans ses locaux, avec des propos racistes formulés à son encontre, sont l'illustration de ce que peuvent permettre ces mesures liberticides.

Dans une telle situation, la saisie de l'IGPN ne peut constituer une réponse satisfaisante aux menaces que font peser ces violences sur les libertés.

Les mesures de la loi sur la «sécurité globale» viendraient s'ajouter aux diverses restrictions des libertés publiques et au renforcement des moyens de contrôle et de répression accompagnant l'état d'urgence sanitaire qui a été rétabli en octobre et prolongé jusqu'au 16 février 2021. Avec cette prolongation, cela fera, en durée cumulée depuis 2015, près de trois années que la France aura été gouvernée sous un régime de pouvoirs exceptionnels.

Le semblant de recul du Gouvernement sur l'article 24, arbre sensé cacher la forêt, martelé à renforts de médias à la solde du Gouvernement, ne doit pas occulter les autres effets néfastes de cette loi. D'autres dispositions sont inacceptable comme le transfert des missions régaliennes aux polices municipales, voire sociétés privées, mais aussi la surveillance par drones jusque dans nos foyers, S'ajoute à cela le fait que vendredi 4 décembre, le Journal officiel a fait paraître plusieurs décrets accentuant les possibilités de fichage de la population, faisant fi des Droits fondamentaux et ne prenant pas en compte les remarques de la CNIL(Commission Nationale Informatique et Libertés).

Cette escalade autoritaire est d'autant plus inquiétante que, sous l'effet combiné de la crise sanitaire, des plans de licenciements, de la poursuite des mesures gouvernementales de dérèglementation, de réduction des dépenses publiques, et des contre-réformes remettant en cause les services publics, la situation des salariés se dégrade à une vitesse alarmante.

Tandis que l'Unédic prévoit près d'un million de chômeurs supplémentaires pour la fin de cette année 2020, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire (1063 euros par mois) pourrait franchir la barre des 10 millions dans la même période. Dans le Jura, c'est 30 % de la population accueillie par les associations caritatives qui vit avec moins de 400 euros par mois .

Et pendant qu'il confine la population et restreint les libertés au nom de l'urgence sanitaire, ce gouvernement poursuit, comme ses prédécesseurs, les mesures de réduction des dépenses de santé supprimant des postes de soignants, des lits d'hôpitaux(7500

La répression ne peut être la réponse aux revendications et "l'urgence sanitaire" ne peut justifier la réduction des libertés individuelles et collectives indispensables à l'exercice des libertés syndicales et associatives, à plus forte raison dans une telle situation de crise économique et sociale.

Nos organisations appellent les salariés, les jeunes et les retraités à se rassembler, dans le respect des règles de protection sanitaire:

**SAMEDI 12 DECEMBRE 2020, toutes et tous aux Manifestations:**

- LONS LE SAUNIER: 10H30 Place de la Liberté.
- DOLE: 14H30 Avenue de Lahr.